

Concours d'Agent de Maîtrise INTERNE

Spécialité : Environnement, hygiène

Le jeudi 21 janvier 2021

Epreuve d'admissibilité

Epreuve de questionnaire : une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou de graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances rédactionnelles, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité que l'exercice de la spécialité ou un titre de laquelle le candidat concourt implique de façon courante.

**Durée : 2 heures
Coefficient : 2**

Ce sujet comporte 11 pages (y compris cette page). Veuillez vérifier que ce document est complet.

Vous devez répondre directement sur le sujet puis l'insérer dans la copie. Ces documents seront agrafés par les surveillants.

Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre que vous souhaitez. Si vous avez besoin de plus de place, vous pouvez écrire sur votre copie en prenant soin de numéroter vos réponses. Vous devrez détailler l'ensemble de vos calculs et justifier vos réponses.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

IMPORTANT

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie ou le sujet : ni votre prénom ou votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple : nom d'une commune, nom d'un agent....).

Seuls sont autorisés les stylos bille non effaçables, plumes ou feutres d'encre NOIRE ou BLEUE (sont interdits les stylos bille effaçables type « friXion »). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante ainsi que du correcteur (blanco) est autorisée.

Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront pas notées par les correcteurs.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury

Question n°4 : (1 point)

Définissez ce qu'est un équipement de protection collective et donnez-en un exemple.

Question n°5 : (0.5 point)

Citez 2 principes généraux de prévention.

Question n°6 : (0.5 point)

Quels sont les 2 principaux modes de financement possibles d'un service de collecte des déchets ?

Question n°10 : (0.5 point)

Qu'est-ce que la loi AGECS ?

Question n°11 : (0.5 point)

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

Question n°12 : (0.75 point)

-
- Donnez la définition du CHSCT.
 - Qui le compose.
 - Quelles sont ses principales missions.

Question n°16 : (0.75 point)

Donner la définition de CMR ?

Question n°17 : (1 point)

Que désigne L'agenda 21 ?

Question n°18 : (0.75 point)

Citez 3 documents obligatoires dans la prévention des risques professionnels.
